



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DÉLIBÉRATION N°2025/03/28

OBJET

Demande d'aide financière de la Fédération des Centres d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural (CIVAM) du Gard pour l'organisation de la 13^{ème} édition de la manifestation « Le Gard de ferme en ferme » les 26 et 27 avril 2025

Séance du 26 mars 2025
Date de convocation : 13 mars 2025
Membres en exercice : 37
27 présents – 33 votants

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mars, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

Présents

André BRUNDU, Président – Jean DENAT, 1^{er} Vice-Président, Joël TENA, 2^{ème} Vice-Président, Mylène CAYZAC, 3^{ème} Vice-Présidente, Katy GUYOT, 4^{ème} Vice-Présidente, Véronique VAUTRIN, 5^{ème} Vice-Présidente, Éric BERRUS, 6^{ème} Vice-Président, Jean-François THOMAS, 7^e Vice-Président, Didier LEBOIS, 8^{ème} Vice-Président, Bruno PASCAL, 9^{ème} Vice-Président, Christiane ESPUCHE, 10^{ème} Vice-Présidente, Jean-Paul GERAUD, 11^{ème} Vice-Président - Christian SOMMACAL 2^{ème} Membre délégué – Mesdames Nadia BELAOUNI, Véronique BENEZET, Francine CHALMETON, Annick CHOPARD, Martine KUFFER, Elisabeth MICHALSKI, Sandrine RIOS, Nelly RUIZ et Françoise TURRIBIO, Conseillères Communautaires – Messieurs André MEGIAS, Jérémy PEREDES, Rodolphe RUBIO, Christophe TICHET et Mohammed TOUHAMI, Conseillers Communautaires.

Absents ayant donné procuration

- Madame Leila AMROUT a donné procuration à Véronique VAUTRIN,
- Monsieur Jean-Paul FRANC a donné procuration à André MEGIAS,
- Madame Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Jean-Paul GERAUD,
- Madame Rachida OUJEDDOU a donné procuration à Mylène CAYZAC,
- Madame Laurence EMMANUELLI a donné procuration à Katy GUYOT,
- Monsieur Farouk MOUSSA a donné procuration à Jean DENAT.

Absentes excusées

Mesdames Isabelle PINON et Carole CALBA

Absents

Messieurs Serge GARNIER et Jean-Louis MEIZONNET

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Nelly RUIZ, a été désignée.

RAPPORTEUR : Christiane ESPUCHE**EXPOSE**

L'objet des CIVAM est d'appuyer et d'accompagner des initiatives locales pour redynamiser les territoires ruraux ou des filières agricoles dans un but de développement durable.

Ils sont fédérés aux niveaux départemental, régional et national et sont formés d'agriculteurs et de ruraux et s'adressent, dans le cadre de leurs actions, à divers publics (agriculteurs, porteurs de projet en milieu rural, enfants et adolescents, personnels de l'éducation, cuisiniers et gestionnaires, institutionnels, élus...). Certaines de ces actions sont destinées au grand public en général et aux citoyens en particulier tissant ainsi des liens entre ville et campagne.

La Fédération des CIVAM du Gard intervient ainsi sur les thèmes d'actions suivants : développement de l'agriculture biologique, agritourisme et territoires, alimentation et santé, accompagnement des porteurs de projets, éducation à l'environnement, environnement au quotidien.

La Fédération des CIVAM du Gard a sollicité la Communauté de communes de Petite Camargue pour une demande de soutien financier à hauteur de 3 000 € pour le développement de l'événement national De ferme en ferme sur le territoire intercommunal en 2025.

Ce week-end portes ouvertes, en proposant des visites gratuites et commentées, des démonstrations, des dégustations, a vocation à faire découvrir les savoir-faire et les métiers des agriculteurs, tisser des liens entre producteurs et consommateurs, présenter la richesse du territoire, développer les circuits courts.

En 2024, au niveau national, ce sont 672 fermes dans 24 départements qui ont permis d'accueillir environ 228 000 visites.

Dans le Gard, 65 fermes ont participé dont 5 sur le territoire de Petite Camargue. 9 200 visites ont été enregistrées dont 555 en Petite Camargue.

La 13^{ème} édition aura lieu les 26 et 27 avril 2025.

La demande d'aide financière à hauteur de 3 000 € a pour objectif de soutenir le CIVAM dans l'organisation de l'événement, la formation des nouveaux exploitants à la participation à l'événement (accueil du public, organisation logistique...) et la promotion de l'événement.

Cette année, 6 producteurs de Petite Camargue y participeront :

- Tillandsia Prod et Fraunié Plants au Cailar ;
- Trésor de Camargue à Aimargues ;
- Saveurs de Bourgarel à Gallician ;
- Domaine Renouard Scamandre à Vauvert ;
- Mas de Moussié à Gallician.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N° 2025/03/22 du 26 mars 2025 adoptant le Budget Principal 2025 de la Communauté de Communes ;

Vu l'avis de la commission « Développement Touristique » du 27 février 2025 ;

Vu la consultation de la commission « Finances, mutualisation et attribution des fonds de concours » du 03 mars 2025 ;

Vu l'examen en Bureau Communautaire du 12 mars 2025 ;

Considérant l'intérêt de former les exploitants agricoles à l'accueil touristique pour permettre au territoire intercommunal de voir se développer ces offres agrotouristiques en Petite Camargue ;

Considérant l'intérêt de proposer une journée portes ouvertes dans les exploitations de Petite Camargue pour leur permettre de faire connaître leurs offres ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'APPROUVER l'octroi d'une subvention de 3 000,00 € à la Fédération des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural (CIVAM) du Gard pour l'organisation de la manifestation « Le Gard de ferme en ferme » les 26 et 27 avril 2025 ;

- de DIRE que les crédits sont prévus au budget 2025 ;

- d'AUTORISER Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, son représentant(e), à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

Le Président

André BRUNDU



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

ID : 030-243000593-20250326-DEL2025_03_28-DE

